

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17e séance du mardi 5 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » ;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Alexandra Gerber, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se dote rapidement d'une stratégie pour réduire l'empreinte carbone et l'empreinte écologique des constructions, et qu'elle utilise d'ores et déjà les moyens à sa disposition pour favoriser la réutilisation et le réemploi de matériaux et d'éléments de construction ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi 5 avril deux mille vingt-deux

Le président

La secrétaire adjointe

